

# L'enjeu de la lutte contre l'évasion fiscale des entreprises multinationales

L'évasion fiscale, une pratique coûteuse

L'opacité financière et l'évasion fiscale coûtent très cher aux Etats, au Nord comme au Sud.

Selon les dernières estimations du think tank américain Global Financial Integrity, 800

milliards d'euros de flux financiers illicites échappent aux pays en développement chaque

année, ce qui représente autant d'argent que ces pays ne peuvent pas taxer.

En France, le Syndicat Solidaires Finances Publiques estime que les montants liés à la fraude fiscale s'élèvent jusqu'à 80 milliards d'euros

## **1, ce qui représente presque le montant du déficit public.**

En Europe le Parlement européen parle de 1000 milliards d'euros fraude et évasion fiscale confondues.

Les entreprises multinationales sont au cœur des pratiques de contournement de l'impôt :

Starbucks n'aurait jamais payé d'impôt sur les bénéfices depuis son arrivée en France en 2004

2, Google aurait économisé 145 millions d'euros en ne versant que 5 millions d'impôts en 2011

3, Apple aurait payé seulement 2% d'IS dans l'ensemble des pays hors Etats-Unis, soit un manque à gagner pour le fisc en France d'environ 230 millions d'euros, en 2011

4 , Mais ces pratiques ne sont pas l'apanage des entreprises étrangères: en 2009, Total, Danone, Essilor, Saint-Gobain, Schneider et Suez Environnement n'avaient pas payé un euro d'impôt sur les bénéfices

5, .et les grandes entreprises françaises sont en moyenne beaucoup moins imposées que les PME.

6, Pour parvenir à de telles performances, les entreprises utilisent la plupart du temps des dispositifs légaux, qui consistent à échapper à l'impôt en délocalisant artificiellement leurs bénéfices dans des pays à fiscalité avantageuse viades montages financiers complexes.

Il est évidemment difficile de mettre en lumière de tels montages. En revanche, la forte présence des entreprises européennes et françaises dans les paradis fiscaux soulève des questions : les 50 plus grosses entreprises européennes ont en effet en moyenne 117 filiales chacune dans les paradis fiscaux soit 29% de leurs filiales étrangères

7, et les entreprises du CAC 40 y détiennent 23% de leurs filiales étrangères

8 ,Les solutions : la piste du reporting pays par pays.

**Pour la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires, il faut commencer par exiger des entreprises multinationales qu'elles soient transparentes quant à leurs activités dans les différents territoires dans lesquels elles sont présentes et pour cela, leur demander de publier la liste intégrale de leurs filiales et des activités de ces dernières ainsi que des informations pays par pays d'implantation sur leur chiffre d'affaires, leur profit, le nombre d'employés qu'elles emploient et les impôts qu'elles payent.**

Cette proposition que la société civile porte depuis plus de 10 ans, appelée « **reporting pays par pays** » a pour objectif de rendre visibles les transferts artificiels de profit et les pratiques d'évasion fiscale les plus agressives.

Il s'agit d'une alternative à l'interdiction d'exercer des activités dans les paradis fiscaux.

En effet, en raison de l'impossibilité de s'accorder sur une liste commune et exhaustive, interdire aux entreprises d'être présentes dans les paradis fiscaux mène selon nous à une impasse.

D'autre part, le fait qu'une entreprise ait des filiales dans des paradis fiscaux, comme en

Irlande ou au Luxembourg par exemple, peut être justifiée si l'entreprise y exerce une activité réelle.

**Un reporting pays par pays public doit permettre de contourner ce problème, en plus de présenter les avantages suivants :**

- exercer un effet dissuasif sur les entreprises qui délocalisent de manière abusive et artificielle leurs bénéfices
- permettre aux administrations fiscales, mais aussi réglementaires et judiciaires d'identifier les entreprises aux comportements fiscaux suspects
- permettre aux investisseurs mais aussi aux clients ou aux salariés de l'entreprise de mieux mesurer les différents risques auxquels le groupe peut être exposé (géopolitiques, juridiques, financiers, etc.)

**L'objectif, dans un second temps, est d'utiliser ces informations pour encadrer de manière plus spécifique les activités des entreprises dans les territoires opaques afin de s'assurer qu'elles ne les utilisent pas ou plus à des fins d'évasion fiscale.**

## **Les avancées récentes**

Alors que le reporting pays par pays a longtemps été considéré comme une lubie de la société civile, cette proposition est aujourd'hui devenue crédible sur la scène nationale comme internationale, grâce à une forte mobilisation des organisations de la société civile, mais aussi à la faveur de la crise et de certains scandales financiers.

Les collectivités françaises ont été les premières à l'introduire pour les banques :

suite à une campagne lancée par la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires en 2009 et à plusieurs centaines de lettres envoyées aux élus par les organisations de la plateforme, 10 régions ont voté des délibérations demandant à leurs partenaires financiers de publier ces informations pays par pays, suivies par une vingtaine de villes.

Un reporting pays par pays public est obligatoire pour les banques françaises depuis

l'adoption de loi bancaire en juillet 2013 et les premières données sont aujourd'hui disponibles.

Les banques françaises ont commencé à publier sur leur site internet, en 2014, leur produit net bancaire et leur nombre d'employés, pays par pays d'implantation ainsi que des informations concernant les activités de toutes leurs filiales.

A compter de l'année 2015, les informations suivantes seront également disponibles : le bénéfice ou perte avant impôt, le montant des impôts sur les bénéfices et les subventions publiques reçues.

Une obligation similaire de reporting a été introduite pour les banques européennes en juin

2013 par la directive CRD IV. Alors qu'un doute subsistait encore quant au caractère public

de certaines de ces données, la Commission Européenne s'est prononcée jeudi 30 octobre 2014 en faveur d'un reporting public, déclarant que ce cela pourrait avoir des impacts positifs sur la compétitivité ou l'investissement

9. Un modèle de reporting pays par pays pour toutes les entreprises tout secteur confondu

figure dans le plan d'action de l'OCDE pour lutter contre l'érosion de la base fiscale et le transfert des bénéfices (BEPS) qui va être adopté par le G20 les 15 et 16 novembre 2014

mais il n'est pour le moment pas prévu qu'il soit public.

## **Comment aller plus loin ?**

**Au niveau international :**

demander au G20 de rendre public le modèle de reporting proposé par l'OCDE dans le cadre du plan d'action BEPS ;

**Au niveau de l'Union Européenne :**

ne pas attendre la révision de la directive extra financière en 2018 pour étendre ces obligations de reporting à toutes les entreprises tout secteur confondu ;

**Au niveau français :** Exiger la même règle de transparence pays par pays à toutes les entreprises qui reçoivent des soutiens publics.

**• L'Agence de Participation de l'Etat (APE)**

Aujourd'hui, la participation de l'Etat au capital des entreprises n'est pas une garantie d'exemplarité. Selon l'étude sur le CAC 40 publiée par la revue Projet10, en partenariat avec la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires, EADS (Airbus Group depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014), GDF Suez et France Télécom (aujourd'hui Orange) ne publient pas l'intégralité de leurs filiales et sur cette liste incomplète, France Télécom avait 3 filiales dans les paradis fiscaux, GDF 18, EADS 43 EDF 11 et Safran 17.

Les organisations de la PPFJ considèrent que les entreprises dont l'Etat est actionnaire doivent être les premières à être exemplaires, notamment en matière de transparence (publication de la liste exhaustive de leurs filiales et reporting pays par pays).

**• Au niveau du groupe AFD, de Coface et de la BPI**

Cette règle de transparence doit également être exigée des entreprises qui reçoivent un appui ou soutien, du groupe AFD, de Coface et de la BPI, que ce soit sous forme de financements ou garanties.

Un premier pas a été fait en ce sens concernant l'AFD dans la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale qui a été adoptée le 7 juillet 2014.

L'article 5 du chapitre trois stipule en effet que :  
« Le groupe Agence française de développement [...] prend des mesures destinées à [...] promouvoir la transparence financière, pays par pays, des entreprises qui y participent. »

Il s'agit désormais de s'assurer que cette mesure est mise en œuvre et de promouvoir une transparence similaire auprès de la Coface et de la BPI par exemple.

**• Marchés publics**

Inclure le reporting pays par pays dans les clauses d'exécution des contrats des marchés publics.

## **Lucie Watrinet,**

*Chargée de plaidoyer financement du développement au CCFD-Terre Solidaire, coordinatrice de la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires .*

### Notes

- 1 « Evasions et fraudes fiscales, contrôle fiscal, rapport du syndicat national » Solidaires Finances Publiques, janvier 2013
- 2 Dan Israel, « Apple, Google, Microsoft et Facebook: bienvenue chez « les Intaxables », Mediapart.fr, 07/11/2012
- 3 Jamal Henni, « Google n'a payé que cinq millions d'euros d'impôts en France l'an dernier », 10/09/2012- mis à jour le 02/11/2012
- 4 Jamal Henni, « Exclusif: Apple n'a payé que 7 millions d'impôts en France », publié le 06/11/2012 et mis à jour le 12/11/2012
- 5 Nicolas Prissette, « L'impôt de chagrin », le JDD, décembre 2010
- 6 « pour les grandes entreprises - définies comme celles comptant plus de 5 000 personnes - l'écart est de 8,4 points, soit 24,9 % de taux implicite contre 33,1/3 % de taux nominal » Rapport d'information de l'Assemblée Nationale sur l'optimisation fiscale des entreprises dans un contexte international juillet 2013.
- 7 « Au paradis des impôts perdus », CCFD-Terre Solidaire, juin 2013
- 8 « Qu'emporte le CAC 40 au paradis ? », Revue Projet, février 2014
- 9 [http://ec.europa.eu/internal\\_market/company/docs/modern/141030cbrcrcrdreport\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/internal_market/company/docs/modern/141030cbrcrcrdreport_en.pdf)
- 10 ibid